

CAHIER PEDAGOGIQUE

BIMESTRIEL

N^o 22^{BIS}

NOV.-DEC. 1970
5^e Année

Rédaction, Correspondance :

« SKOL VREIZ »

RUN AVEL

PLOURIN-MORLAIX

C.C.P. 2248-25 RENNES.



. Un exemplaire (6 numé-
res avec supplément: 15 F.

Ho pet soñj...

SOMMAIRE

- * OUVERTURE DES COURS :
conseils pratiques.
(Per HONORE, professeur
détaché à l'Enseigne-
ment Régional).
- * ENQUETE sur l'enseigne-
ment du breton.
- * ENQUETE sur l'enseigne-
ment de la culture bre-
tonne.
- * ETUDE DU MILIEU : "Ma
commune et la région de
Morlaix", -fiche de l'é-
lève- (Per HONORE).
- * SKOL AR BREZONEG. Cours
pour débutants breton-
nants (Per LAVANANT).

KENSTRIVADEG BREZONEG YANN SOHIER evid 1971

=====
Danvez ar Henstrivadeg a ve emban-
net e miz genver a zeu.

Goulenn a reom digand ar gellenne-
rien skriva dec'h m'e-deus soñj la-
kaad e skolidi da gemer perz er
Henstrivadeg.

Pask
←

Gouere
→

3^e SESSION D'ETUDES PEDAGOGIQUES DES I.P.L.B.

(Morlaix : 10-18 juillet)

- =====
★ 10 - 13 a viz gouere : Skol ar
Brezoneg (e brezoneg).
★ 14 juillet : Excursion dans la
région de Morlaix.
★ 15 - 18 juillet : Stage "cultu-
re bretonne" (en français).

Les enseignants désireux de par-
ticiper à ce stage sont invités à
nous faire parvenir, dès à présent,
leur accord de principe.

X
NUMERO HORS ABONNEMENT
servi aux seuls ensei-
gnants.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LANGUE BRETONNE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

(Commission "Langue" de SKOL VREIZ)

E N Q U E T E
ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE BRETONNE
(Année scolaire 1970 - 1971)

Afin de dresser un état aussi complet que possible de l'enseignement du breton, des besoins et des difficultés des cours, il est demandé à tous les professeurs concernés de remplir la présente fiche avec le maximum de précision. Remplir une fiche par école (on peut demander d'autres exemplaires à SKOL VREIZ).

ECOLE : COMMUNE :
Nom du professeur : prénom :
Adresse personnelle :

	Classe (niveau)	Nombre d'élèves	Jour et heure du cours	Lieu	Remarques
-1-					
-2-					
-3-					
-4-					
-5-					
-6-					
Total					

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A- ANNEE SCOLAIRE 1969-1970

Existait-il déjà un ou plusieurs cours de breton dans cette école ?
Qui assurait cet enseignement ?
Nombre d'heures par semaine Nombre total des élèves
Ces heures ont-elles été rétribuées ? A quel taux ?
Quelle somme avez-vous effectivement touchée pour chaque heure de cours ? ..
Qui vous a payé ?

Cours de langue et culture bretonnes :

C O N S E I L S P R A T I Q U E S .

=====
L'Enseignement Régional est actuellement régi par les textes d'origine ministérielle ou rectorale dont nous donnons les références dans l'éditorial du N° 22 de Skol Vreiz. Nous conseillons vivement aux professeurs et instituteurs de s'y reporter. La présente fiche a seulement pour but de donner quelques conseils pratiques aux enseignants et tout particulièrement aux maîtres désireux d'organiser, pour la première fois, un cours de langue ou de culture bretonne.

OUVERTURE DES COURS. (SECOND DEGRE)

- prendre contact avec le chef d'établissement en se référant aux dernières circulaires rectorales.
- demander que le cours soit déclaré à l'Inspection Académique comme activité dirigée (formalité indispensable pour l'attribution de crédits "d'activités dirigées", les seuls sur lesquels les maîtres puissent être rétribués jusqu'à présent).
- avertir le professeur détaché à l'Enseignement Régional de l'ouverture du cours et remplir le questionnaire ci-joint (formalité nécessaire pour que soit dressé un état aussi complet que possible de l'Enseignement Régional et pour que puissent être aidés les cours qui connaissent des difficultés.).

HORAIRE DES ELEVES.

- il est difficile de trouver un horaire favorable actuellement, les emplois du temps ne pouvant être bouleversés en cours d'année.
- faire porter l'effort principal sur les classes de 6^e, 5^e et terminale.
- s'efforcer d'obtenir des classes aussi homogènes que possible.
- obtenir l'accord du chef d'établissement pour que :
 - les cours de breton soient inscrits dans l'horaire des élèves volontaires,
 - la fréquentation régulière des cours de breton soit obligatoire (en accord avec l'administration, un cahier ou une feuille de présence est tenue par le professeur),
 - l'inscription aux cours de breton, comme à toutes les options facultatives, soit valable pour un an. Un élève ne doit donc pas abandonner l'enseignement du breton en cours d'année.
 - l'assurance soit donnée aux élèves inscrits cette année qu'ils pourront poursuivre l'étude du breton l'an prochain à un niveau supérieur, que les cours de breton seront inclus dans leur horaire normal, qu'en conséquence il sera tenu compte de l'enseignement du breton lors de l'établissement de l'emploi du temps.

HORAIRE DES MAITRES.

- Selon les dernières instructions rectorales et dans l'état actuel de la réglementation, les cours de breton peuvent être inclus dans l'horaire normal d'un professeur pour compléter son service.
- Dans le cas où le service du professeur est complet, les cours de breton doivent être payés au tarif des activités dirigées. (Des démarches sont entreprises pour que soit prévue au budget 1971 de l'Education Nationale, l'inscription des crédits nécessaires pour payer ces cours au tarif normal des heures supplémentaires.).

BACCALAUREAT.

L'épreuve facultative de breton comptant pour l'admission au baccalauréat, il importe qu'elle soit préparée avec tout le sérieux désirable. Les professeurs feront étudier par leurs élèves un certain nombre de textes dont la liste sera communiquée à l'examineur.

Il est utile, à ce propos, de rappeler qu'une épreuve orale de langue comporte :

- une lecture du texte,
- des questions portant sur la compréhension du texte,
- des questions portant sur des points de grammaire,
- éventuellement une traduction,
- une courte conversation dans la langue.

Il est nécessaire, en conséquence, d'habituer les élèves à s'exprimer oralement avec aisance en breton.

En cours d'année scolaire, les professeurs de breton susceptibles d'être convoqués en tant qu'examineurs, seront conviés à une journée d'études pédagogiques au cours de laquelle ils devront définir le niveau exigible des candidats et harmoniser leur notation.

gi

PEDAGOGIE.

Sur le plan pédagogique, les cours de breton sont assimilés à l'enseignement d'une option facultative de langue. Ils donnent lieu, de la part du professeur à une appréciation régulière des acquisitions et des connaissances. L'administration et les parents des élèves sont tenus au courant de ces résultats selon les modalités en usage dans l'école : carnet de notes, bulletin d'appréciations, etc...). Le professeur tient ou fait tenir par un élève le cahier de textes de la classe.

A l'intention des professeurs, des journées d'études pédagogiques et des stages sont organisés soit sous la responsabilité de l'Académie (deux journées auront lieu durant la présente année scolaire), soit à l'initiative de SKOL VREIZ et de l'Association des Professeurs de Langue Bretonne de l'Enseignement Public.

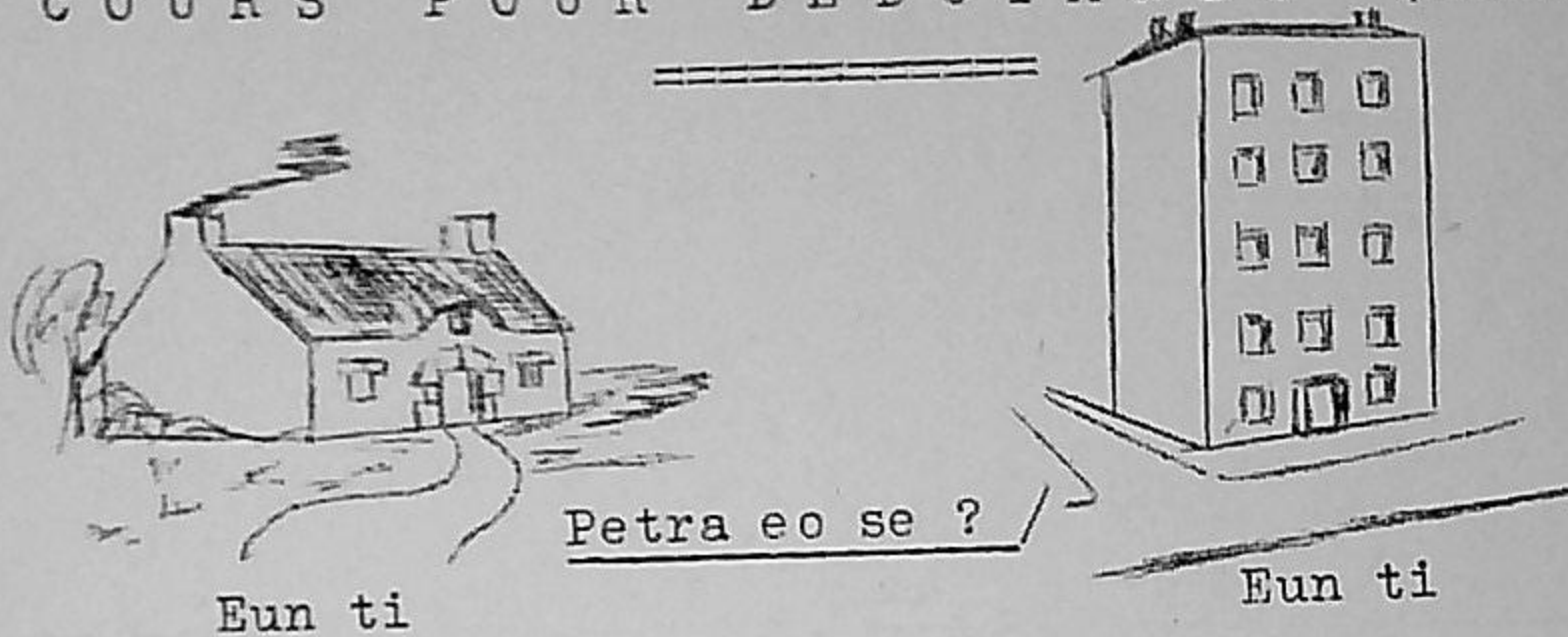
CREDITS PEDAGOGIQUES.

Actuellement, et en dépit de demandes renouvelées auprès du Ministère de l'Education Nationale, aucun crédit pédagogique n'est prévu pour les cours de breton. En ce qui concerne la culture bretonne, rien n'empêche les professeurs d'histoire-géographie, de lettres ou de musique de consacrer une partie de leurs crédits pédagogiques à l'acquisition d'ouvrages ayant trait à la culture bretonne.

Dans les établissements où existe un foyer socio-éducatif, constituer un "club breton". Ce club, membre du foyer, peut demander à celui-ci l'attribution d'une subvention pour la constitution d'une bibliothèque.

P. HONORE, professeur détaché à l'Enseignement Régional.

COURS POUR DEBUTANTS (Bretonnants)



Petra eo se ?

Eun ti

Eun ti

Eun ti bian.
Eun ti koz.
Eun ti izel.
Eun ti koant.

Eun ti braz.
Eun ti nevez.
Eun ti uhel.
Eun ti kaer.

Penaoz eo an ti-mañ ? /

Bian
Koz
Izel
Koant

eo an ti-mañ.

Penaoz eo an ti-ze ? /

Braz
Nevez
Uhel
Kaer

eo an ti-ze.

Braz
Nevez
Uhel

eo an ti-mañ ?

N'eo ket

bian
koz
izel

eo



Petra eo se ?
- BARA.



Petra eo se ?
- GWIN.



Petra eo se ?
- DOUR.

Penaoz eo ar bara ? /

Mad
Fall
Gwenn

eo ar bara.

Penaoz eo ar gwin ? /

Ruz
Gwenn
Fall

eo ar gwin.

Penaoz eo an dour ?

Yen
Tomm
Klouar

es an dour.

Y E Z A D U R .

Le pain est bon.

S + V + At

Le français parle suivant l'ordre de sa grammaire.

Mad eo ar bara.

At + V + S

Le breton parle suivant l'ordre de ses idées.

D I S T A G A D U R A R B R E Z O N E G .
(prononciation du breton)

on om ont ond

- e galleg : le ton, le son, le pardon, le pont, le rond,
parlons, lisons, écrivons.
- e brezoneg : an ton, ar zon, ar pardon, ar pont, ar rond,
komzom, lennom, skrivom.
- dond ha mond,
- komzom, lennom ha skrivom brezoneg,
- an intron a gomz brezoneg mad,
- emañ ho eontr Anton, du-hont, war ar pont.

Per LAVANANT.

d'après la méthode TRICOIRE.

N. D. L. R.

Nous tenons à remercier ici notre collègue P. LAVANANT qui, depuis les années, se dévoue sans compter pour l'enseignement du breton dans divers établissements de St-Brieuc et qui, cette année, vient d'ouvrir un cours au Lycée de Lannion.

La leçon qu'il propose aux professeurs de breton est un exemple de la façon dont il utilise la méthode Tricoire ; d'autres professeurs, certainement, procèdent de manière différente. Nous les invitons à adresser à SKOL VREIZ des modèles ou des schémas de cours. Ils feront ainsi profiter leurs collègues de leur propre expérience et contribueront à aider les jeunes maîtres qui, faute d'une formation adaptée, hésitent encore à enseigner le breton.



(Commission "civilisation")

E N Q U E T E
ENSEIGNEMENT DE LA CULTURE BRETONNE
(Année scolaire 1970 - 1971)



Afin que soient connus les besoins de l'Enseignement Régional et qu'une collaboration fructueuse puisse être établie entre tous les maîtres pratiquant ou désirant pratiquer cet enseignement, il est demandé à tous les instituteurs et professeurs concernés de remplir le présent questionnaire avec le maximum de précision.

COMMUNE : DEPARTEMENT :
Nom : Prénom :
Ecole :
Fonction dans cet établissement :

A- INSERTION DE LA CULTURE BRETONNE DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL.

Dans quelles disciplines cette insertion est-elle réalisée ?

Dans quelles classes pratiquez-vous un enseignement régionalisé ?

Nombre d'élèves bénéficiant de cet enseignement ?

Dans votre établissement, d'autres maîtres pratiquent-ils un enseignement régionalisé ? Communiquez nous leur nom :

Certains maîtres, faute de documentation, hésitent à pratiquer cette insertion SKOL VREIZ peut les aider. Communiquez nous les noms des maîtres intéressés.

Connaissez-vous des collègues pratiquant un enseignement régionalisé dans d'autres établissements de votre commune ou des communes voisines ? Communiquez nous leur nom

B- COURS DE CULTURE BRETONNE.

Un (ou plusieurs) cours de culture bretonne existe-t-il dans votre école ? Qui l'assure ?

Combien d'heures par semaine ? Nombre d'élèves ?

Ces cours sont-ils rétribués ? A quel taux ?

Bénéficient-ils d'une aide financière (subvention du foyer socio-éducatif par exemple) ?